

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2016



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 14 septembre 2016

Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique

SOMMAIRE

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	1
SESSION ORDINAIRE DE 2016.....	1
COMPTE RENDU INTÉGRAL	1
Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique 1	
SOMMAIRE	3
Présidence de M. Patrick Bernasconi	5
CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	5
PRÉSENTATION DU PROJET D’AVIS	6
ALLOCUTION DE MME BARBARA POMPILI, SECRÉTAIRE D’ÉTAT, CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT, CHARGÉE DE LA BIODIVERSITÉ.	12
DISCUSSION GÉNÉRALE	17
Coopération - Mme Blin	17
Entreprises - Mme Tissot-Colle.....	18
Environnement et nature - M. Abel	20
Mutualité et Associations - Mme Vion	21
Organisations étudiantes, et mouvements de jeunesse - M. Blanchet	23
Outre-mer - M. Togna	25
Personnalité qualifiée - Mme Jaeger	26
Personnalité qualifiée - M. Bennahmias.....	28
Professions libérales - M. Lafont	29
UNAF - Mme Allaume-Bobe	30
UNSA - Mme Arav.....	31
Agriculture - M. Férey.....	33
Artisanat - Mme Sahuét	34
CFDT - M. Blanc	35
CFTC - Mme Lecerf	37
CGT - Mme Robert	38
CGT-FO - M. Grolier	39
VOTE SUR LE PROJET D’AVIS	40
ANNEXE	43
Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Allain Bougrain Dubourg, rapporteur	44

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte.

**CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

M. le Président. Mes chers collègues, nous avons le plaisir et l'honneur d'accueillir pour cette séance plénière, Barbara Pompili, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargée de la biodiversité.

Madame la ministre, merci de votre présence à cette séance plénière consacrée à la présentation du projet d'avis intitulé *Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique*, présenté par Allain Bougrain Dubourg, rapporteur, au nom de la section de l'environnement du Conseil économique, social et environnemental.

Votre présence, Chère madame, est très importante. En effet, elle vous permet d'entendre, donc de percevoir du mieux possible, l'avis et les contributions de la société civile organisée sur un sujet dont je sais qu'il vous tient particulièrement à cœur.

Ce projet d'avis sur autosaisine nous permet de montrer quels peuvent être les nouveaux gisements d'emplois. Ce projet d'avis nous permet d'envisager la défense de l'environnement, de la biodiversité, sous un jour qui n'est pas seulement défensif, mais qui doit être aussi positif, réellement offensif car participant à créer la nouvelle économie, celle de demain.

Par ailleurs, Madame la ministre, votre présence parmi nous aujourd'hui est importante pour notre institution car elle démontre la considération portée à la troisième assemblée de la République qu'est le Conseil économique, social et environnemental.

Comme vous le savez, cette assemblée est l'assemblée de la société civile organisée et qualifiée et, à ce titre, chargée d'éclairer les pouvoirs publics. Nous espérons que c'est ce que nous allons faire cet après-midi.

Mais ce rôle n'est pas unique ; nous avons d'autres responsabilités, dont une moins formelle que les autres : celle de faire se rencontrer, travailler, échanger les acteurs du quotidien que sont les Conseillers du Conseil économique, social et environnemental, venant de 60 organisations et associations les plus importantes de notre pays.

Ce rôle est essentiel, il est même de plus en plus essentiel dans notre société. Il nous permet d'être les « démineurs » des pouvoirs publics et de préparer les réformes.

Merci de votre présence, Madame la ministre.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Je donne sans plus tarder la parole à Allain Bougrain Dubourg, rapporteur.

M. Bougrain-Dubourg.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame la ministre, d'être présente, merci à vous tous, Chers collègues, merci, Chers amis de la LPO qui viennent de loin, présents également, pour écouter cette évocation de la contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique.

Avant de parler des emplois de la biodiversité, je pense qu'il ne serait pas inutile de parler tout simplement de la biodiversité. D'où vient-elle, cette biodiversité ? Dans quel état est-elle ?

D'où vient-elle pour commencer ? C'est une histoire très longue, une histoire de quatre milliards et demi d'années... Anne-Marie Ducroux m'a demandé de faire court alors, rassurez-vous, je vais essayer de tenir les temps. La vie va apparaître un milliard d'années plus tard. Je ne sais pas si cela vous fait le même effet qu'à moi, mais quand on évoque des chiffres comme ceux-là, cela donne le vertige.

Des milliards d'années, on se demande à quoi cela correspond. Un esprit éclairé a eu l'idée judicieuse de ramener cette prodigieuse saga de la vie, de l'histoire de la planète, à sept jours d'une semaine. On va donc considérer que tout commence le lundi à zéro heure il y a quatre milliards et demi d'années. La vie n'apparaîtra, un milliard d'années plus tard, que le mercredi à midi. Les dinosaures n'apparaîtront que le dimanche à 16 heures ; ils disparaîtront à 19 heures (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Notre ancêtre - on va dire Lucy, il y a trois à quatre millions d'années - c'est le dimanche à minuit moins trois minutes ; le Christ, c'est le dimanche à minuit moins un quart de seconde, et la Révolution industrielle - XIX^{ème}, XX^{ème} siècles - c'est un quarantième de seconde avant minuit.

À l'échelle de sept jours d'une semaine, cela nous donne la mesure de la responsabilité de l'homme sur le vivant. Le vivant, que l'on appelle - depuis 1992, lors du sommet de Rio - la biodiversité. Est-ce qu'on la connaît ?

Non. On ne connaît pas ce vivant, on n'a pas identifié l'ensemble de la biodiversité. On a marché sur la Lune, on marchera peut-être sur Mars, on a flirté avec Mars, mais on n'a pas identifié toutes les espèces qui occupent la planète. On en a identifié près de deux millions, on pense qu'il peut y en avoir dix millions, peut-être 30 millions.

En revanche, une évidence s'impose : le déclin de ces espèces. La semaine dernière, le congrès de l'Union internationale de conservation de la nature à Hawaï, a malheureusement confirmé les inquiétudes que l'on connaît depuis Nagoya, Hyderabad et les autres sommets de la terre, c'est-à-dire ce déclin que l'on n'arrive pas à freiner. Actuellement, une espèce de batraciens sur trois disparaît ; une espèce de mammifères sur quatre et une espèce d'oiseaux sur huit - mais, que fait la LPO ?! - et c'est plus grave qu'il n'y paraît.

Si on a réussi avec un engagement admirable du gouvernement sur la question climatique, on est vraiment en retard sur la question de la biodiversité. Car voyez-vous, ce vivant dont je parle, c'est une forme de mur dont on retirerait les pierres les unes après les autres sans comprendre que ce mur va s'effondrer. Au fond, on peut se passer du gypaète barbu, du vison d'Europe, de la loutre ou de l'outarde canepetière et que sais-je encore ; cette notion d'utile va nous conduire à notre perte car en vérité, on voit bien que tout est lié et que ce vivant, nous en dépendons.

Des économistes ont fait un travail tout à fait remarquable sur ce qu'il est convenu d'appeler « *les services rendus par la nature* ». L'un des services les plus populaires, les plus explicites, c'est probablement la pollinisation des abeilles, qui produisent plus de 30 % de la production agroalimentaire. Mais il y a également les ressources halieutiques. Le poisson est gratuit. Cela coûte d'aller le chercher, mais il est gratuit. Les forêts, les zones humides... tous ces services rendus par la nature qui sont bénéficiaires à l'économie mondiale.

On l'a évalué, ce bénéfice : 40 % de l'économie mondiale repose sur ces services rendus par la nature. Or, les services en question sont en déclin de 60 %. En cause, l'artificialisation - 70 000 hectares par an en France d'espaces agricoles et naturels rongés par le bitume et l'asphalte - le dérèglement climatique, dont on a souvent parlé dans cette enceinte, les espèces invasives, l'assèchement des zones humides, une agriculture trop intensive... que sais-je encore !

On considère que cette situation représente un manque à gagner de 9 % du PIB mondial, soit 14 000 Md€ vers les années 2050 si l'on continue ainsi.

La valorisation des métiers de la biodiversité peut donc être une réponse à cette situation. Pas totale, mais partielle, non négligeable. Ils s'inscrivent par ailleurs dans les engagements de la France, qui, suite à la conférence des parties, à Nagoya, en 2010, s'est engagée à stabiliser le déclin et à favoriser la reconquête de la biodiversité.

Je souligne l'engagement de Madame la ministre, Barbara Pompili, vraiment, pour son travail remarquable. Ce n'était pas facile, nous étions en haut, en train de vous suivre pour cette loi sur la biodiversité.

On espérait mieux, mais vous avez vraiment bien travaillé. Je voulais vous rendre hommage. Pouvons-nous applaudir les ministres ou pas ? Cela ne se fait pas ?

(Applaudissements)

M. Bougrain-Dubourg. J'en prends un peu pour moi au passage.

Plus largement, ces métiers s'inscrivent dans la transition écologique. Ils figurent donc parmi les « métiers verts » qui ont une finalité directement environnementale, ou les « métiers verdissants » dont les compétences intègrent les dimensions environnementales.

L'ensemble de ces métiers représente une part significative de l'offre d'emploi de l'économie verte. En 2014, sur 357 000 offres d'emplois dans les métiers de l'économie verte, 28 560, soit environ 8 %, concernaient l'entretien de la protection des espaces verts. Cela dit, quels sont les métiers qui s'inscrivent dans la biodiversité ?

Les études mesurant l'état du marché du travail de l'économie verte font apparaître deux types d'emplois : ceux du premier cercle - on va dire du cœur d'activité - qui sont dédiés à la restauration de la biodiversité, ou encore, à la gestion des espaces naturels. Ils représentent près de 22 000 emplois, auxquels on peut ajouter 6 000 emplois des professions de l'enseignement supérieur qui assument une formation directement centrée sur la biodiversité.

À ces emplois du cœur de métier, on peut ajouter un deuxième cercle intégrant les métiers qui contribuent à la connaissance, la gestion, la protection, la valorisation ou encore, la restauration de la biodiversité : 48 000 emplois supplémentaires participent ainsi à la sauvegarde et à la valorisation de la biodiversité.

Parmi eux, nous pouvons citer l'exemple de Nicolas Maurel qui, du côté de Digne-les-Bains, dans les Alpes de Haute-Provence, a créé le premier Jardin des papillons ouvert au public en Europe. Je vous propose de découvrir ce jardin grâce à une courte vidéo.

(Projection d'une vidéo)

M. Bougrain-Dubourg. Au-delà des métiers directement consacrés à la biodiversité, qui représentent près de 76 000 emplois, le deuxième cercle offre des perspectives beaucoup plus vastes : 30 000 agents en charge des espaces verts sont identifiés. De même, 73 000 emplois portent sur le conseil et l'assistance en agriculture.

Je voudrais être très clair à ce propos. Cela ne veut pas dire que ce sont des ambassadeurs de la biodiversité, mais qu'ils ont capacité à véhiculer le message du respect du vivant, à encourager les agriculteurs à aller dans le sens que nous souhaitons. Cela satisfait ceux qui se posaient des questions à ce propos : 91 000 salariés se consacrent, par exemple, aux paysages.

Pour ces métiers il faut également prendre en compte la manière nouvelle dont la biodiversité se positionne dans l'industrie, le bâtiment, l'architecture, l'urbanisme, le biomimétisme ou encore, le conseil.

Un exemple d'intégration de la biodiversité dans l'entreprise est celui de *Pocheto* dont voici - en vidéo - un aperçu de l'activité.

(Projection d'une vidéo)

Si le développement des emplois de la biodiversité favorisant la transition écologique ne fait aucun doute, tant pour répondre aux enjeux climatiques qu'aux perspectives sanitaires, touristiques ou encore alimentaires, la section de l'environnement a constaté des lacunes récurrentes ; récurrentes, puisque, déjà, l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) et l'Association nationale pour la formation professionnelle pour les adultes (AFPA) avait souligné un manque persistant de lisibilité sur les métiers relevant spécifiquement de la biodiversité.

En effet si près d'une quarantaine de métiers sont identifiés à travers six grandes familles, on constate que ces métiers n'apparaissent pas souvent dans des catégories existantes ou du titre préférentiel (formation, accord de branche, etc.) et sont soumis aux aléas de la législation ou des politiques en vigueur, par exemple les trames vertes et bleues, les schémas régionaux, etc., qui sont souvent dispersés, noyés, dans la catégorie plus vaste des métiers verts ou encore qui ne sont pas référencés de la même manière au niveau européen.

Ces lacunes, et bien d'autres, ont été soulignées dans des travaux conduits par les CESER d'Auvergne, de PACA ou de Basse-Normandie. Malgré les engagements internationaux, les politiques nationales ou les schémas régionaux, le total des dépenses consacrées à l'environnement montre la part très modeste réservée à la biodiversité. Cette dernière représente 5 %, soit autant que le bruit, alors que la gestion des déchets et le traitement des eaux usées cumulent à eux deux à 62 %.

Le budget biodiversité s'élève à près de 2 milliards d'euros couvrant la gestion des espèces et des espaces comme la restauration des milieux aquatiques, la réduction des pressions sur la biodiversité - exemple le travail réalisé par les autoroutes - la connaissance de la biodiversité - portée notamment par le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage - ainsi que les aires marines protégées. Cette connaissance ne représente que 1,3 % du total, soit 21 milliards d'euros.

Pourtant le potentiel est considérable et - parmi tant d'autres - je vous propose de visionner deux exemples de recherche en biologie marine très révélateurs. L'un est illustré par le parcours exemplaire d'un biologiste marin, Laurent Ballesta, et l'autre présente les perspectives de l'oursin dans la recherche médicale.

(Projection d'une vidéo)

La question est de savoir qui finance ces investissements en faveur de la biodiversité. Les collectivités arrivent en tête avec 46 % auxquelles on peut ajouter 18 % de l'État tandis que les entreprises sont placées en troisième position avec 17 %, donc, juste derrière l'État. Cela dit un récent sondage a fait valoir que 2 % des entreprises prévoient de créer dans les prochains mois un poste exclusivement consacré à la biodiversité pour répondre à la loi sur la biodiversité. Par ailleurs, 2 % des entreprises envisagent de sous-traiter la question par des bureaux d'études ou des associations.

Après le constat, la section de l'environnement s'est attachée à proposer des actions enrichissant la transition écologique et contribuant à enrayer - on l'espère - le déclin du vivant. Une trentaine de recommandations s'inscrivent dans trois grands chapitres et sont proposées.

Pour commencer, il convient de poursuivre l'identification de la cartographie et la structuration des emplois. L'Agence française pour la biodiversité doit jouer un rôle prioritaire dans cette démarche.

Par ailleurs, les régions - récemment renforcées dans leurs compétences économiques - doivent inclure les emplois de la biodiversité dans leur schéma régional de développement économique, d'innovation. Elles pourraient également introduire des critères d'éco-conditionnalité, des aides fondées sur des engagements pour l'emploi ou la formation en biodiversité.

Enfin, l'État pourrait accorder une aide en faveur de l'emploi dédié à la biodiversité, aux acteurs dont l'engagement est reconnu dans le processus de la stratégie nationale pour la biodiversité qui est un peu en panne. C'est une recommandation du CESE.

La deuxième grande recommandation de notre section vise à développer les connaissances et les compétences nécessaires en réalisant un effort significatif de recrutement dans la recherche publique pour répondre au défi de la biodiversité, en ouvrant plus largement aux femmes les potentialités de recoupement dans les métiers en valorisant les capacités d'innovation et d'application inspirées par le biomimétisme, etc.

Ces deux premières recommandations conduisent à la troisième : promouvoir et développer l'emploi de la biodiversité. Le secteur agricole figure parmi les priorités en favorisant les nouvelles pratiques comme l'agro-écologie dans les exploitations et en renforçant la formation à la biodiversité portée par les chambres d'agriculture, les coopérations agricoles ou tout simplement les établissements d'enseignement agricole.

Voyez l'exemple de Laurent Petat-Lenoir, fils d'agriculteur et enseignant dans l'établissement agricole de Lons-le-Saunier.

(Projection d'une vidéo)

Le secteur urbanistique et architectural est également et prioritairement visé en développant la qualité environnementale des projets dès la formation initiale.

De même, l'emploi public associatif ou de délégation du service public ainsi que le bénévolat et toute forme d'engagement citoyen pour la biodiversité doivent être soutenus.

Enfin, l'accompagnement des chefs d'entreprise de PME et de TME en les sensibilisant - voire même en les formant aux enjeux de la biodiversité - figurent parmi les recommandations de la section de l'environnement, conformément à la feuille de route validée par la Conférence environnementale de 2014.

La contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique est désormais avérée. Les recommandations du CESE constituent un levier visant à développer les initiatives en panne ou à accélérer les démarches qui peinent à s'installer. Le potentiel de développement d'emploi dans le secteur de la biodiversité est une piste socioéconomique sérieuse qui peut contribuer à enrayer le déclin du vivant et à favoriser l'épanouissement de la qualité de la vie.

Pour conclure, je voudrais remercier la présidente de la section de l'environnement, Anne-Marie Ducroux, et toute la section qui s'est investi dans ce projet d'avis. Je remercie également les administrateurs, Serge Péron, Didier Mariani, ainsi que Julie Nérovique qui ont largement participé à la construction de ce projet d'avis mais aussi le groupe environnement et nature - et tout particulièrement Julie Cunat - qui ont accompagné mon travail. Je tiens à dire tout ma reconnaissance pour les personnes qui ont accepté d'être auditionnées ou qui nous ont très largement documentés.

Je sais d'expérience que lorsque l'on prend la parole, il est bon de terminer avec une citation, on la fait applaudir. La citation qui me vient à l'esprit est celle d'Einstein qui disait : « *le monde n'est pas tant dangereux à cause de ceux qui font le mal mais à cause de ceux qui regardent et qui laissent faire* ». Monsieur le président, j'ai l'impression qu'au CESE, on regarde mais on n'a pas l'intention de laisser faire. C'est pour cette raison que j'aime le CESE !

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur pour cette présentation dynamique.

J'appelle à la tribune Madame la ministre.

ALLOCUTION
DE MME BARBARA POMPILI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT,
CHARGÉE DE LA BIODIVERSITÉ. ¹

Mme Pompili. Monsieur le président, madame la présidente de la section environnement, cher rapporteur, mesdames, messieurs les membres du CESE, Il y a quelques années pour qualifier l'importance d'un courant de pensée on reprenait la fameuse phrase de Staline « *combien de division ?* ». Désormais, parce que la crise est installée, parce que les emplois sont rares, parce que les mutualisations technologiques, industrielles sont le plus souvent vécues comme des risques que comme des opportunités, parce que nos concitoyens ont été « douchés » par des annonces non concrétisées, la question qui revient comme un leitmotiv est combien d'emplois ?

Aucun domaine de l'action publique n'échappe à cette injonction bien compréhensible même si - et je vous dirai pourquoi tout à l'heure - je crois nécessaire parfois de démontrer que la question est plus compliquée qu'il n'y paraît ; mais, cette question - « *la biodiversité combien d'emplois ?* » - est en permanence opposée quand je pointe les impacts négatifs de telle ou telle pratique, de telle ou telle activité économique ou de tel ou tel projet d'aménagement.

Bien souvent, trop souvent, l'impératif de préservation ou de reconquête de la biodiversité est perçu comme un frein à l'activité, comme une remise en cause d'activités économiques existantes, comme un danger pour l'emploi. Il faut « montrer patte blanche » pour être pris au sérieux, démontrer que préserver la biodiversité va être au moins aussi créateurs d'emplois que le projet proposé.

C'est pourquoi nous avons tenu, dans la loi sur la reconquête et la préservation de la biodiversité, de la nature et des paysages - votée et promulguée cet été - à expliciter la séance « *éviter les impacts sur la biodiversité, les réduire et en dernier ressort les compenser* » avec un principe, celui de zéro perte nette de biodiversité. Nous l'avons fait y compris en créant des outils juridiques nouveaux et des procédures clarifiées, pour nous assurer que la biodiversité serait une question abordée en amont des projets et non plus au cours de leur réalisation.

C'est une question de bon sens. Cela permet de faire des économies de polémiques, d'affrontements mais aussi d'argent, car un projet qui doit évoluer au cours de sa réalisation connaît souvent des dérapages importants. Mais c'est aussi une opportunité de développer de nouveaux emplois car l'ingénierie des projets change et nécessite de nouvelles compétences en matière de biodiversité. Je sais que certains s'en plaignent, considérant que cela risque

¹ Seul le prononcé fait foi.

d'alourdir les coûts pour les porteurs de projet. J'espère que l'application de la loi permettra de lever ces doutes et ou ces inquiétudes.

Chacun sait que les retards ou les remises en cause de chantiers, dus à l'apparition de problématiques liées à la préservation de la biodiversité, coûtent. Démontrons que le coût de conception - j'allais dire de précaution - généré par cette prise en compte en amont de la question des impacts des projets sur la nature génère en fait des économies.

Mais je crois qu'il faut aussi tenir un discours de vérité. Nul ne songerait à lancer un projet sans en avoir garanti le financement ; on fait donc appel à des ingénieurs financiers. Nul ne songerait à lancer un projet sans en avoir garanti la sûreté et la fiabilité ; on fait donc appel à des cabinets conseils, à des experts. De la même manière, nul ne pourra demain envisager un projet d'importance sans se poser la question des impacts sur les espaces et espèces, sans envisager en un mot les problématiques de biodiversité.

Et cela contribuera à créer des emplois ; des emplois qui figurent, d'ailleurs, dans le projet d'avis que vous avez rédigé, monsieur le rapporteur, avec les membres de la section de l'environnement et les acteurs, et qui est à mon sens une contribution absolument essentielle à l'affirmation de la légitimité d'agir pour la protection et la reconquête de la biodiversité. Parce que oui, encore un fois, pour répondre à l'injonction dont je parlais au début de mon propos, cela crée des emplois.

Quels emplois et combien ?

Votre travail permet de disposer de données actualisées sur ces questions essentielles. Comme vous le notez vous-mêmes, y répondre est difficile tant les nomenclatures d'emplois ne permettent pas de distinguer immédiatement ce qu'est un emploi de la biodiversité. C'est une difficulté technique qui amène à des approches différentes selon les points de vue, mais je retiens de votre travail que le nombre avoisine 70 000, en englobant le premier et le deuxième cercle d'emploi ; eh oui, j'ai travaillé ! Reconnaissons que cela semble peu au regard de l'ensemble de l'emploi salarié.

Mais il y a un sujet de fond derrière ce problème de quantification, qui remet ces chiffres en perspective. S'il est aussi difficile de quantifier les emplois de la biodiversité c'est que, de près ou de loin, énormément d'emplois sont liés à la biodiversité. Et il est un point sur lequel je voulais insister avant d'apporter une réponse à votre projet d'avis et votre intervention, c'est qu'il nous faut absolument tenir compte d'une autre donnée - certes beaucoup plus difficile à quantifier mais à mon sens autrement plus significative en termes de nombre d'emplois - c'est l'impact, sur l'emploi existant, de la prise en compte des questions de biodiversité dans les process industriels, agricoles ou de services.

Il serait grand temps de nous habituer à parler de l'intensité en emplois des investissements que l'on fait, des choix de production que l'on soutient.

C'est vrai, par exemple, pour l'agriculture. Chacun mesure que le passage au bio ou à une agriculture moins intensive, moins impactante pour les sols ou les ressources en eaux, moins riche en intrants, c'est aussi développer une agriculture plus rentable pour ceux qui la choisissent et plus pourvoyeuse de main d'œuvre. Ce qui compte en économie, c'est la valeur ajoutée et pas seulement le chiffre d'affaires. Et ce que je dis pour l'agriculture vaut pour l'entretien des espaces publics comme pour certaines productions industrielles. Nous vivons trop souvent encore dans un système où, avec de moins en moins d'emplois, on fait perdurer des modes de production qui portent atteinte à la biodiversité, alors que la prise en compte de la nature offre des opportunités de produire mieux dans des conditions économiques plus favorables et avec plus d'emplois à la clé. C'est tout le sens, par exemple, de ce qui se fait autour du biomimétisme.

Passer de la vieille économie à l'économie verte, c'est une transition. Cela passe par ce que vous avez appelé justement un choc sociétal, dans la prise de conscience des consommateurs et des acteurs économiques. Cela suppose un accompagnement par les pouvoirs publics et par la réglementation. Et cela demande aussi du temps et donc de la constance dans l'action. Je sais bien que ce n'est pas le sujet de votre projet d'avis, mais il me semblait indispensable de le rappeler dans le débat, car je crois qu'il est indispensable de rappeler le sens des choses : les emplois de la biodiversité ont une importance bien supérieure à leur nombre ou à leur champ d'action défini par les nomenclatures. Ils constituent des leviers pour engager une mutation, une transition économique profonde, la seule qui soit aujourd'hui en mesure de répondre aux défis climatiques et de perte de biodiversité.

C'est pourquoi ils sont si essentiels. C'est bien pourquoi il faut veiller autant que possible à les développer et à les protéger des menaces qui peuvent peser sur eux. La transition écologique de l'économie doit être notre objectif, tout à la fois parce qu'elle est la seule susceptible de répondre aux défis du temps et parce qu'elle est productrice de plus d'emplois. Regardez aujourd'hui les secteurs qui créent de l'emploi. Cette transition écologique se fera par les emplois de la biodiversité, par ceux et celles qui enseignent, qui éduquent, qui développent la conscience de l'enjeu environnemental auquel notre civilisation est confrontée. Elle se fera par celles et ceux qui cherchent, qui élaborent de nouvelles technologies, de nouveaux process, qui contribuent à mieux comprendre pour mieux les protéger les mécanismes garantissant la régénération de la nature sans laquelle il n'y a pas d'activité durable. Elle se fera par celles et ceux qui accompagnent, qui conseillent, qui contrôlent aussi les porteurs de projets économiques et de projets d'aménagement.

Il s'agit souvent d'emplois publics ou dans le secteur associatif. Ce sont des emplois qui contribuent à maintenir et à créer des emplois, en particulier dans les entreprises.

C'est à mon sens tout l'intérêt du projet d'avis - que j'espère vous allez voter aujourd'hui - et de ses recommandations. Bien plus que la réponse à l'injonction du nombre - qui a son importance mais ne rend que très imparfaitement la mesure de l'enjeu - c'est bien la nature même, la qualité, l'effet levier de ces emplois sur la biodiversité, sur l'ensemble de l'économie qu'il s'agit de valoriser et d'illustrer. C'est en tout cas la philosophie qui est la mienne depuis que je me suis vue confier ce secrétariat d'État à la biodiversité en février dernier.

Lorsque nous lançons des initiatives fortes pour développer l'éducation aux enjeux de la biodiversité - notamment au travers de l'opération « *La biodiversité en action* » comme au travers de nouvelles missions à l'AFB en matière de sensibilisation des publics - c'est bien de cela qu'il s'agit.

Lorsque nous faisons voter la loi sur la biodiversité, c'est pour produire une législation forte, appliquée et stabilisée dans le temps pour permettre de sécuriser tout le monde y compris les entreprises, ce qui en fera un moteur de création d'emplois de la biodiversité; c'est bien de cela qu'il s'agit. Lorsque nous relançons la stratégie nationale de la biodiversité la semaine dernière, que Ségolène Royal annonce pour la fin de l'année une action de valorisation forte des structures qui s'y sont engagées afin d'amplifier la reconnaissance du public, c'est bien de cela qu'il s'agit. Lorsque l'État soutient, au travers du programme d'investissements d'avenir, des initiatives de PME en lien avec la biodiversité, lorsqu'est facilitée la critérisation des aides et des marchés publics, lorsqu'est lancée la marque commerciale « *Valeurs parc naturel régional* » aux côtés de la marque « *Esprit parc national* », c'est bien de cela qu'il s'agit encore.

Et je pourrai aussi citer le soutien à l'innovation numérique : au travers du « *hackathon-biodiversité* », nous soutenons la création d'emplois qui sont sans doute aujourd'hui comptabilisés dans les emplois du numérique, mais qui pour la conception de solutions numériques imaginées font appel à des chercheurs, à des professionnels relevant du champ des emplois de la biodiversité.

Mesdames et messieurs, j'ai bien noté les recommandations de votre projet d'avis, qui me semble bien identifier les enjeux et les leviers d'action à activer. Sur un certain nombre de points, nous avons la possibilité d'agir rapidement à travers les outils en place ou à venir prochainement. Je citerai ainsi la reprise par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) du rôle joué actuellement par l'Atelier technique des espaces naturels en termes de formation, d'analyse et de suivi statistique, d'identification et de valorisation des métiers. L'AFB se trouvera par ailleurs au centre des réflexions et des initiatives sur ce sujet du lien avec le tissu économique. Ce sera un élément essentiel qui devra figurer dans le programme d'activité 2017.

J'appelle d'ailleurs votre attention sur l'intérêt des débats du Forum « *Biodiversité et économie* » de novembre 2016 où il serait utile que l'avis du CESE soit présenté et débattu. Car l'important n'est pas ce qui se dit et s'échange entre nous dans cette salle aujourd'hui, mais bien l'usage qu'en fera la société dont vous êtes les représentants.

Je m'engage pour ma part à diffuser largement votre avis dans le cadre de mes activités, car il constitue une importante contribution à la réflexion et un utile appel à l'action. Je le ferai notamment dans les contacts que j'engage en ce moment même, au niveau régional, pour sensibiliser les responsables des conseils régionaux à la création des agences régionales pour la biodiversité, permise par la loi. Vous savez sans doute que nous avons préféré laisser à chaque territoire le soin de définir lui-même les collaborations, la forme juridique, les compétences de ces agences, car les enjeux de la biodiversité diffèrent d'un territoire à l'autre ; c'est une évidence. Mais s'il est un enjeu qui se pose partout c'est bien l'enjeu économique, et votre avis doit contribuer à cette prise de conscience.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui, non sans une mise en garde. Je vous parlais tout à l'heure des menaces qui pèsent sur les emplois de la biodiversité. Vous en pointez d'ailleurs vous-mêmes un certain nombre en posant la question des financements. Comme l'illustre très bien votre projet d'avis, une partie non négligeable de ces emplois sont fournis par les associations, elles-mêmes investies de responsabilités concédées ou reconnues par les pouvoirs publics qui les financent pour ce faire. Or, force est de constater que se développent ces dernières semaines une petite musique très désagréable qui consiste pour certains participants au débat électoral à venir - ah les débats électoraux... comme cela baisse le niveau, en général, de la réflexion ! - à promettre la fin des subventions à des associations présentées comme essentiellement militantes et revendicatives. Cette politique annoncée commence d'ailleurs à être mise en place par certains conseils régionaux.

Je pèse mes mots, car cette enceinte appelle la retenue et le sérieux : ce choix politique constitue une atteinte considérable à la cause de la biodiversité...

(Applaudissements)

...parce que les associations remplissent un rôle de connaissance, d'observation, de diffusion du savoir indispensable à la lutte pour la biodiversité. Parce qu'elles sont souvent devenues au fil du temps des interlocuteurs, des porteurs de projets, des élus et que leurs conseils sont précieux et permettent, pour peu qu'on les entende, de mener à bien ces projets.

De la même manière, la multiplication de déclarations proposant des abaissements de norme environnementale, le coup d'arrêt donné à certains projets de parcs naturels régionaux - alors que ces derniers sont un outil très intéressant de développement d'un territoire - tout cela constitue un danger pour les emplois de la biodiversité eux-mêmes - ceux qui font l'objet de votre projet d'avis - et pour les emplois qu'ils permettent de créer.

La préservation et la reconquête de la biodiversité ne sont pas incompatibles, bien au contraire, avec le développement économique général de notre pays. Je crois qu'il faudra le répéter sans cesse et sans cesse pour que l'on sorte de ces préjugés. Ce sont des motivations qui constituent - j'en ai la conviction - un puissant facteur de développement dès lors que s'opèrent des transitions de pratiques qui seront par ailleurs inéluctables.

Les emplois de la biodiversité permettent d'anticiper plutôt que de subir, d'inspirer plutôt que d'être contraints. Et pour mener cette transition il faut des médiateurs, des accompagnateurs, des sensibilisateurs : c'est le rôle, c'est l'intérêt, c'est la fonction première des emplois de la biodiversité que nous connaissons désormais mieux, grâce à ce travail dont j'ai tenu à venir saluer aujourd'hui l'importance et la qualité.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Madame la ministre, merci de ces propos et de ce projet d'action.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Blin, au nom du groupe de la Coopération.

Coopération - Mme Blin

Mme Blin. Madame la ministre, monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames messieurs, chers collègues, une transition vers un mode de croissance plus durable est étroitement lié à la question de l'emploi. L'avis de notre assemblée adopté en mai 2015 sur les emplois dans la transition écologique soulignait combien l'évaluation quantitative de l'impact de cette transition sur l'emploi était difficile à établir. La frontière est en effet tenue entre nouveaux métiers et métiers verdissants, dont les compétences sont amenées à évoluer.

Logiquement, le même constat était dressé concernant les emplois de la biodiversité. Le projet d'avis appelle donc à poursuivre l'identification, la cartographie et la structuration de ces métiers. Bien sûr, nous partageons la volonté de promouvoir et développer l'emploi de la biodiversité. Est-il nécessaire de rappeler que l'emploi ne se décrète pas ? Il est avant tout le fruit d'une dynamique économique portée par les entreprises et d'un environnement favorable à cette dynamique.

Ainsi, la prise en compte de l'enjeu « biodiversité » relève moins d'une mécanique administrative - qui risque d'être coûteuse en termes de dépenses publiques - que d'un véritable encouragement nécessaire aux démarches volontaires des entreprises. La biodiversité est à la fois source de profits et de coûts, d'où l'importance de son intégration aux stratégies d'entreprises, notamment dans le cadre de la RSE.

Le développement de l'emploi peut également être favorisé par des mécanismes financiers innovants comme les mécanismes de compensation. Ces évolutions doivent être renforcées par des efforts accrus en matière de recherche, tant publique que privée, dans une logique partenariale.

Dans l'agriculture, les pratiques innovantes comme l'agro-écologie se déploient grâce à la mobilisation des acteurs de la filière. Dans les coopératives agricoles, les emplois d'ingénieurs et de fonctions de conseil se développent également pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Le rôle des acteurs économiques et des organisations professionnelles comme vecteurs de créations d'emplois dans le domaine de la biodiversité est essentielle. Des mutations importantes sont déjà engagées dans les territoires et il faut les encourager. Ainsi, les entreprises coopératives assurent-elles une fonction d'accompagnement de leurs adhérents, que ce soit dans l'agriculture, la production industrielle ou bien encore le logement. Elles sont des contributrices importantes au changement des pratiques par le biais de la formation. L'accent doit être mis sur la dimension qualitative de l'emploi et la réflexion prospective sur les métiers.

Nous partageons l'ensemble des préconisations, qui participent à un enrichissement des compétences et des qualifications des travailleurs.

Vous l'aurez compris, le groupe de la coopération votera en faveur du projet d'avis. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Tissot-Colle au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Tissot-Colle

Mme Tissot-Colle. Je remercie particulièrement madame la ministre de prendre le temps d'écouter aussi nos interventions car ce n'est pas toujours le cas.

Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les conseillers, chers amis, quand on lie les deux concepts d'emploi et d'écologie, il n'est pas rare d'entendre des affirmations parfois contradictoires. Vous l'avez d'ailleurs évoqué, madame la ministre. Pour certains, la transition écologique doit permettre mécaniquement de créer des centaines de milliers d'emplois alors que, pour d'autres, ces chiffres ne reposent sur aucun fondement.

Certains outils de mesure et d'évaluation existent déjà, mais le manque de recherche universitaire sur le sujet rend cette question très difficile à trancher. Il était donc fort utile de la traiter et de voir en quoi les emplois de la biodiversité - qu'il s'agisse d'emplois intégralement dédiés, d'emplois transformés ou partiellement dédiés - peuvent contribuer à la transition écologique. Celle-ci étant clairement un projet commun ayant vocation à rassembler tous les secteurs de l'économie.

La première urgence est de beaucoup mieux connaître l'existant. Pour cela, un travail de recensement et de cartographie est le préalable à tout discours et à toute action sur le sujet. Ainsi que le souligne le projet d'avis - que je cite - « *il serait utile de disposer d'une évaluation plus précise de leur répartition (de ces emplois), entre secteur public, associatif et privé, ainsi que la part des différents types d'emplois aidés, les stages de longue durée devraient également être mesurés* ». Le texte pose les bases d'un travail qui, pour être pris au sérieux, devra être scientifique et précis. Au-delà de la question des métiers, il sera également nécessaire sur les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers. Et le calendrier de notre assemblée qui a adopté, hier, l'avis sur les CQP, est particulièrement bien choisi.

Du point de vue de la gouvernance, la région - comme collectivité en charge à la fois du développement économique et de la biodiversité - doit jouer un rôle central, pour que nous ayons enfin une vision prospective territorialisée de l'évolution des métiers, des besoins et des évolutions prévisibles en matière d'emplois et de compétences. C'est essentiel pour nous.

Ce sujet nous concerne tous et nul ne détient à lui seul la vérité. C'est pourquoi la recommandation incitant les associations et les entreprises à passer des conventions pour développer des actions éducatives, centrées sur la prise en compte de la biodiversité et des services écologiques dans les pratiques des salariés et des personnels en général, nous semble particulièrement pertinente.

Le travail effectué par le rapporteur a le mérite de poser les fondements nécessaires à une véritable prise en compte de ce sujet. Passionné et engagé, il nous a conduits à la production de recommandations précises, étayées et pertinentes, qu'il appartient maintenant aux pouvoirs publics, madame la ministre, de mettre en œuvre sans retard.

Nous l'en remercions et votons sans aucune réticence ce projet d'avis efficace.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Abel, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Abel

M. Abel. Madame la ministre, monsieur le rapporteur, les objectifs de préservation ou de restauration de la biodiversité sont pour nous un des éléments indispensables de la transition écologique - vue comme un horizon commun - devant permettre à l'humanité à la démographie croissante de s'inscrire pleinement dans les limites biophysiques de notre planète. La France a une responsabilité particulière à cet égard en raison de l'étendue et de la variété des milieux qui la composent. Je crois savoir, par exemple, que vous allez prochainement en Guyane.

Alors que nous sommes à mi-chemin de la Stratégie nationale pour la Biodiversité 2011-2020 et alors que n'ont pas été atteints les objectifs principaux d'arrêt de l'érosion de la biodiversité, il est regrettable que l'ensemble des acteurs concernés ne se soient pas encore emparés de la question. C'est dans ce contexte, alors que notre Stratégie nationale affirme qu'il faut « *préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité pour maintenir à long terme le fonctionnement des écosystèmes et leurs capacités d'adaptation et d'évolution* », que notre assemblée s'exprime sur la question des emplois de la biodiversité.

Le développement, quantitatif et qualitatif, de ces emplois représente à la fois un moyen d'atteindre les objectifs définis, et en même temps, un bon indicateur de la volonté des sphères publique et privée de s'engager pour la réalisation de ces objectifs. Ce projet d'avis analyse notamment en quoi la transition écologique nécessite une nouvelle approche de la biodiversité, l'état présent du développement des emplois liés à la connaissance, la protection, la restauration de la biodiversité, quels sont les moyens et les enjeux du développement de ce type de métiers, leur technicité, leur insertion dans l'ensemble des activités économiques.

Si le groupe environnement et nature se retrouve dans l'ensemble des recommandations de ce projet d'avis, il soutient deux appels en particulier :

- celui à destination de l'État et de l'Agence de la biodiversité d'une part, qui recommande que cette agence reprenne à son compte les missions de structuration des métiers, de l'emploi, des qualifications et certifications en vue de l'insertion de la biodiversité ;
- celui à destination des régions d'autre part - qui ont été récemment désignés comme cheffes de file pour l'environnement - à inclure les emplois de la biodiversité dans les stratégies définies par le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation. Par ailleurs, en les encourageant à introduire, *via* leurs chartes régionales d'engagement en faveur de la biodiversité, des critères d'éco-conditionnalité des aides régionales fondés sur l'engagement pour l'emploi ou la formation en biodiversité.

Le texte présenté aujourd'hui complète des travaux précédents, notamment l'avis sur *L'emploi dans la transition écologique*. Il permet de donner des éléments précieux pour l'aide à la décision. Il arrive à point nommé, en plein accord avec les orientations stratégiques - dont nous appelons la redynamisation - de la Stratégie nationale pour la biodiversité, notamment deux des orientations : « investir dans un bien commun : le capital écologique » et « développer, partager et valoriser les connaissances ».

Je félicite le rapporteur pour la richesse de son travail, de notre travail. Nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vion, au nom des groupes de la mutualité et des associations.

Mutualité et Associations - Mme Vion

Mme Vion. Madame la ministre, mesdames, messieurs, malgré le caractère essentiel de la biodiversité pour la planète et une volonté affichée d'agir en sa faveur, force est de constater que le chemin reste encore long en la matière. Sa nécessaire prise en compte s'avère être une véritable opportunité, et par conséquent, un levier en termes d'emplois, dans une grande diversité de secteurs et de filières.

La biodiversité est source d'opportunités :

- en favorisant de nouvelles formes d'économie, circulaire ou autre, ou d'activités comme l'éco-tourisme ou la réhabilitation de sites comme les carrières transformées en lieux de concert ;
- en matière de transformation et d'évolution de métiers existants introduisant la dimension « biodiversité » puisqu'ils s'appuient peu sur la création de nouveaux métiers ;
- en matière d'innovation, comme l'illustrent les parcs naturels régionaux ;
- par la création de nouvelles niches, par exemple les enjeux liés aux plantes invasives ;
- en termes de transversalité sur les questions de biodiversité et de santé, de biodiversité et de climat, d'inégalités environnementales.

Prioritairement, le développement des emplois verts passe par une stratégie politique cohérente et lisible. Plusieurs leviers sont identifiés et méritent d'être rappelés : cibler les filières stratégiques, inciter les acteurs de la formation et de l'apprentissage, intégrer la biodiversité dans les stratégies d'entreprise, faire évoluer la fiscalité, impliquer les associations, mettre en place une politique territoriale dynamique, ne pas sanctuariser les territoires par des contraintes réglementaires trop lourdes.

Sur ce dernier point, le projet d'avis s'intéresse à juste titre au rôle légitime et primordial des régions. L'exemple des programmes régionaux de soutien aux emplois verts et liés à la biodiversité - dont la volonté est de réduire l'empreinte écologique - est à valoriser sur l'ensemble du territoire national. Même s'il s'avère que la déclinaison de la biodiversité de manière transversale dans la politique régionale est difficile et demande beaucoup de pédagogie et de conviction.

Appuyées par des exemples de réussite concrets, mais aussi sur les compétences des CESER, toutes les régions devraient développer et initier cette approche. Une fois encore, la vertu de la pédagogie n'est pas à démontrer tant elle est indispensable à la bonne appropriation du sujet.

Comme l'indique le projet d'avis, cet enjeu nécessite une évaluation précise de la répartition des emplois dans les différents secteurs, tout comme il s'avère pertinent d'identifier les emplois indirects et induits.

Dans le cadre de ses missions, l'Agence française pour la biodiversité doit prendre toute sa part et apporter son expertise technique dans le plan de programmation de l'emploi et de compétences. C'est pourquoi nous soutenons les différentes recommandations destinées à soutenir ces moyens de fonctionnement de manière substantielle.

L'enjeu de la formation initiale et continue en matière de biodiversité doit répondre à un triple défi : une évaluation de son offre, son articulation avec la recherche et l'innovation, enfin, son adéquation avec les métiers de la recherche, qu'ils exercent dans association ou les entreprises.

Nous souscrivons ainsi à l'ensemble des préconisations du projet d'avis : meilleure adaptation de l'offre de formation aux besoins professionnels, cartographie des formations existantes, constitution d'une plateforme des formations continues autour d'objectifs et de principes communs.

Nos deux groupes estiment également qu'un effort doit être placé en matière de recherche publique. Le nombre de recrutements de chercheurs, techniciens et ingénieurs dans le champ de la biodiversité a significativement reculé au cours des dernières années. Une inversion de cette tendance serait de nature à mieux répondre aux besoins d'études en la matière.

Nous sommes également sensibles aux propositions consistant à établir des passerelles - entre formation et recherche d'une part, entre les différents champs de recherche de la biodiversité d'autre part - afin d'améliorer la compréhension des écosystèmes et d'en optimiser le potentiel d'application.

Nous insistons également sur la nécessité de soutenir toutes les actions du secteur non-lucratif menées en faveur de la biodiversité, notamment l'emploi associatif, le bénévolat, le volontariat, et toutes les formes d'engagement citoyen. Le monde associatif est fortement mobilisé pour participer à l'effort de recherche et de préservation, informer le public, mais aussi faire évoluer mentalités et pratiques.

Outre les organisations de défense de la nature - pour qui la biodiversité constitue un de ses cœurs de métier - les fondations, fédérations sportives et associations d'éducation populaire s'illustrent particulièrement en la matière à travers les actions de sensibilisation pédagogique comme de plein air qu'elles animent.

Les groupes de la mutualité et des associations se félicitent de l'attention portée à la mixité des métiers, et ce dans la continuité de l'avis éponyme produit par notre Conseil en novembre 2014. Vous vous doutez bien que je ne pouvais pas ne pas parler de la place des femmes dans un tel avis !

Nous soutenons les recommandations visant à pallier l'actuelle répartition des métiers entre les hommes et les femmes due aux stéréotypes, à inciter les jeunes filles à s'orienter vers ces filières techniques sans distinction de compétences liées au sexe, et par conséquent, à faire les modifications adéquates dans les référentiels métiers.

Les groupes de la mutualité et des associations félicitent le rapporteur, les membres de la section pour ce projet d'avis qu'ils voteront.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Blanchet, au nom du groupe des organisations étudiantes, et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes, et mouvements de jeunesse - M. Blanchet

M. Blanchet. Madame la ministre, monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues, le projet d'avis qui nous est présenté aujourd'hui porte sur un bien commun : la biodiversité. C'est l'indicateur de notre capacité collective à relever le défi de la transition écologique, défi majeur et central du XXI^{ème} siècle.

Alors que la question de l'emploi reste une priorité pour les Françaises et les Français, alors que de nouveaux métiers, notamment liés à la protection de l'environnement, naissent - et qu'il faut adapter les formations y conduisant - alors que la France, par sa présence sur quatre continents et dans trois océans, a une responsabilité particulière ; la biodiversité ne peut plus et ne doit plus échapper à l'attention des élus, notamment celle des élus régionaux qui ont vu leurs compétences en matière d'emploi - c'est dit dans la présentation du rapporteur - affirmées et élargies récemment.

Dans ce cadre, l'Agence de la biodiversité, créée par la récente loi, ne doit pas conduire à une déresponsabilisation des élus alors même qu'aucun pouvoir de contrôle et de compétence réglementaire ne lui a été donné. Ce sont bien des choix politiques et la mobilisation des acteurs de terrain qui peuvent conduire à une prise de conscience.

Ce n'est pas une agence, parfois bouc émissaire de crédits insuffisants, qui pourra remplacer la responsabilité et la volonté des élus de faire des choix. Aussi, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse souhaite s'attarder sur deux éléments.

Tout d'abord, et cela a été largement évoqué, c'est la question de la recherche publique et des emplois scientifiques, notamment dans le domaine de la biodiversité, car, rappelons-le, il n'y a que cinq mille chercheurs dans ce domaine en France.

Dans le cadre des investissements d'avenir, certains sites de recherche - je pense à Rennes - ont choisi de candidater sur le thème de l'environnement.

Mais, là aussi, pourquoi avoir opté pour l'absence de choix politiques en confiant la répartition des crédits de recherche à un jury international ? Pourquoi ne pas avoir assumé de faire des choix politiques par une loi de programmation ? Du coup, elle serait venue devant nous et nous aurions été ravis de pouvoir y contribuer, notamment d'évoquer cette question de la recherche environnementale et des emplois qui en découlent.

Le second élément que notre groupe entend mettre en exergue est la question de la formation largement et bien abordée dans ce projet d'avis.

Parler emploi, c'est d'abord parler formation. Parler emploi dans les secteurs en émergence - c'est encore le cas de la biodiversité - c'est d'abord parler de formation tout au long de la vie.

D'ailleurs, à cette occasion, même si ce n'est pas tout à fait dans ce cadre-là, je souhaitais rappeler l'avis réalisé sur l'éducation au développement durable, cité aussi largement dans le projet d'avis que nous étudions aujourd'hui.

Nous sommes en accord avec les orientations présentées par le rapporteur ; simplement, prenons garde à ne pas créer une énième chapelle disciplinaire. La biodiversité - et sa préservation - est un domaine transversal et doit être abordé comme tel dans nos établissements de formation ; je pense notamment aux universités, qui sont les seules à garantir une formation de haute qualité car adossée à la recherche.

Nul besoin de sections spécifiques à la biodiversité ou d'écoles supérieures de la biodiversité. Aussi, la surreprésentation des hommes dans les métiers de la biodiversité, comme le relève le projet d'avis, révèle une discrimination dans l'accès à ces métiers en miroir de celle dans les filières scientifiques. Pour autant, attention à ne pas penser que la biodiversité, ce ne sont que les filières scientifiques.

Pour conclure, la préservation de la biodiversité est enfin sortie de la confidentialité. Ce projet d'avis, que nous voterons, est un excellent levier pour les élus, mais aussi pour favoriser l'engagement citoyen pour la biodiversité et la transition écologique.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Togna, au nom du groupe de l'outre-mer.

Outre-mer - M. Togna

M. Togna. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le rapporteur, chers collègues, le projet d'avis présenté aujourd'hui comporte des enjeux particulièrement forts pour nos territoires ultramarins. Il faut en effet rappeler que la biodiversité ultramarine se caractérise par une richesse exceptionnelle et représente 80 % de l'ensemble du patrimoine naturel de la France.

Ainsi, la flore et la faune de la Nouvelle-Calédonie représentent un endémisme équivalent à celui de toute l'Europe continentale ; la Guyane constitue à elle seule un des plus grands blocs au monde de forêt unique primaire ; Mayotte possède une des rares double barrière de corail ; la Polynésie française regroupe un cinquième des atolls de la planète. Les autres territoires et départements d'outre-mer présentent aussi, à leur échelle, des richesses remarquables.

Dans ces conditions, développer les emplois verts et les métiers de la biodiversité est un impératif majeur pour la défense de la biodiversité, mais aussi pour l'emploi dans les outre-mer.

Compte tenu des taux de chômage dans nos territoires, cela suppose de réunir un certain nombre de préalables qui sont bien développés dans le projet d'avis : structuration de filières, développement de la recherche et de l'innovation, renforcement des parcours de formation initiale.

L'Agence française de la biodiversité, dont le déploiement est naissant, doit prendre toute sa place dans ce chantier, en lien avec les collectivités locales et les acteurs concernés. Elle devra jouer un rôle décisif pour identifier les besoins en termes de métiers et d'emplois et pour favoriser la concertation entre les différents opérateurs afin d'améliorer l'offre de formation.

Dans cette démarche, le groupe de l'Outre-mer souligne la nécessité d'implanter dans les principales collectivités ultramarines concernées des antennes régionales de cette agence prenant en compte les problématiques spécifiques et complexes de notre territoire.

Le meilleur exemple en la matière concerne la mise en œuvre de l'accord de Nagoya relatif au régime d'Accès et de partage des avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques. L'APA devrait assurer le développement de filières locales, sources d'emplois, concernant l'approvisionnement en ingrédients naturels par exemple. Mais ceci implique de tenir compte des contextes d'autonomie législative de certaines collectivités.

Alors que nos territoires ultramarins sont aujourd'hui dans l'urgence sociale, subissant depuis des années des taux de chômage dramatiquement élevés, la question du développement des métiers verts et des emplois de la biodiversité doit faire l'objet de tous les efforts nécessaires.

Les propositions portées dans ce projet d'avis répondent à cet enjeu. Le groupe salue à cet égard le travail de la section de l'environnement, de sa présidente et de son rapporteur, et le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Jaeger, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - Mme Jaeger

Mme Jaeger. Madame la ministre, merci d'être là, merci de votre écoute et merci de votre engagement.

L'avantage, quand on parle biodiversité, c'est que les décideurs, les élus, les conseillers, en général, ne se battent pas pour prendre la parole, comme s'il s'agissait d'un sujet annexe que seuls quelques connaisseurs ou amateurs pouvaient apprécier. Cet intérêt est inversement proportionnel au caractère vital de la biodiversité.

Allain Bougrain Dubourg est l'un de ces connaisseurs et je le félicite chaleureusement d'avoir porté ce travail dès le début de la mandature, tant pour son contenu et ses recommandations que pour la pédagogie qu'il permet.

Rappelons-le une fois encore : la biodiversité ne nous est pas extérieure, elle porte la vie, elle assure notre développement et notre bien-être. Elle est notre « assurance-vie ».

La nouvelle loi biodiversité le souligne et propose des outils et moyens pour sa reconquête.

Rêvons que l'Agence française pour la biodiversité - qui sera créée le 1^{er} janvier 2017 - aura les moyens de porter auprès du plus large public ce qu'elle est, ce qu'elle permet, et donc, la nécessité évidente de la protéger.

Comme le propose le projet d'avis, je souhaite que l'AFB prenne à son compte les missions de structuration et de développement de ces métiers. L'avis sera alors un outil précieux et un support de travail pour l'Agence.

Le développement des emplois de la biodiversité est un indicateur de la volonté publique et privée de préserver, voire reconquérir la biodiversité. Ces métiers qui lui sont liés, directement ou indirectement, sont nécessaires et non négligeables par les temps qui courent. Ils sont enthousiasmants pour ceux qui les vivent.

Ils sont aussi démultiplicateurs de richesses : un territoire à la biodiversité préservée est un territoire attractif et porteur d'activités multiples.

Je profite moi aussi de cette tribune pour tirer une sonnette d'alarme : les collectivités, au premier rang desquelles les régions, sont moteurs dans leur création, leur développement, leur maintien.

Les élus régionaux doivent avoir les oreilles qui chauffent ; c'est dommage qu'ils ne soient pas là avec nous aujourd'hui, car les trames vertes et bleues qui doivent se mettre en place à l'échelle des régions vont représenter des opportunités de créer de nouveaux emplois autour de la connaissance, de l'animation, de l'ingénierie écologique et bien d'autres encore. Encore faudrait-il pour cela que ces mêmes élus et leurs présidents de régions, ne considèrent pas ce sujet comme annexe.

Chefs de file environnement et chefs de file biodiversité, ils disposent pour autant d'outils et de moyens qui impactent directement l'emploi de la biodiversité, qu'ils ne l'oublient pas !

Enfin, si ces métiers de la biodiversité sont précieux et doivent être développés, l'intégration de la biodiversité dans tous les métiers est le défi qui s'impose à tous les secteurs d'activité, car aucun n'est exempt d'un impact direct ou indirect sur la biodiversité.

Un prochain avis pourrait à très juste titre s'intéresser à la formation initiale et tout au long de la vie, aux indicateurs de prise en compte de la biodiversité dans les activités économiques et d'aménagement, comme cela a commencé à être le cas.

Dans cette attente, je ne bouderais pas mon plaisir de voter dès à présent un excellent projet d'avis dédié à la biodiversité et à sa reconquête grâce à l'emploi.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bennahmias, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Bennahmias

M. Bennahmias. Madame la ministre, monsieur le rapporteur, chers collègues, Il est un fait acquis aujourd'hui pour une majorité de nos concitoyens qu'agir pour la biodiversité, être extrêmement attentif à la survie des écosystèmes est indispensable pour sauvegarder une planète vivable et vivante.

Il est juste de dire - je cite une partie du projet d'avis, qui me paraît être la plus importante - « *Préserver et reconquérir la biodiversité est l'un des grands défis de la transition écologique. Le développement des emplois de la biodiversité sera donc un indicateur de concrétisation de la volonté collective de le relever* ». Tout est dit.

La lecture du projet d'avis montre à quel point il reste du pain – bio, évidemment - sur la planche, même si l'on sent bien qu'il y a une volonté chez de nombreux acteurs, public, collectivités territoriales, chercheurs, enseignants ; évolution lente, mais perceptible dans les secteurs de la formation, de l'industrie et de l'agriculture, et plus particulièrement dans les associations de défense de l'environnement.

À ce titre, et à leur demande, je me fais humblement le porte-parole de Claude Roustan, représentant au CESE de la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection des milieux aquatiques, qui ne peut être présent parmi nous ce jour.

Je cite : « *Pour la réalisation de ce projet d'avis, on peut regretter l'absence d'audition des représentants des structures associatives de la pêche, qui représentent plus de 1 000 emplois directs dans la protection des milieux et de la biodiversité aquatique, et 40 000 bénévoles. Cette rencontre aurait permis notamment de mieux connaître les spécificités de nos métiers et de préciser les besoins en formation* ».

Pas de panique ! Et la représentante ici présente des associations de pêcheurs, Sylvie Sinay, s'excuse par ailleurs de ne pas avoir pu suivre l'évolution des travaux de la section de l'environnement, étant active dans une autre section. À ce niveau-là, il n'y a pas péril en la demeure.

Par ailleurs, nous venons d'en parler avec les représentants de l'Outre-mer, le projet d'avis insiste à juste titre sur les richesses considérables de la biodiversité dans les territoires d'Outre-mer. Dans une perspective de développement durable, ces richesses ouvrent un potentiel de recherche et d'emplois importants, notamment aux populations locales.

Une petite critique, cependant, sur ce projet d'avis, et sans doute un record : 115 sigles répertoriés ne rendent pas la lecture du projet totalement aisée. L'influence des Jeux Olympiques au Brésil, sans doute, peut permettre d'avoir ce record... Brésil qui, comme chacun sait, est le haut-lieu de la biodiversité, M. le rapporteur en a parlé tout à l'heure : deux millions d'espèces répertoriées et peut-être quelques millions d'autres encore à répertorier.

Ce projet d'avis est dense, utile et nécessaire, je le voterai. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lafont, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Lafont

M. Lafont. Madame la ministre, monsieur le président, monsieur le rapporteur, chères et chers collègues, sans même évoquer la métropole, citons la Guyane française - sa forêt primaire - Mayotte - la double barrière de corail - la Polynésie française - ses atolls... cinq des 25 régions du monde les plus riches en biodiversité sont françaises.

Le rapporteur a introduit son propos sur les services que nous rend la nature, la protection de cette précieuse biodiversité est donc impérieuse.

Mais elle est en outre un vivier exceptionnel d'emplois : 800 000, c'est, selon l'OIT, le nombre d'emplois qui pourraient être créés en France si se réalise l'accord de Paris sur le climat visant à limiter la hausse des températures à 2°.

Les États-Unis et la Chine, qui émettent à eux deux près de 40 % des émissions mondiales de gaz, viennent de ratifier l'accord de Paris. C'est un signe encourageant en faveur de la transition écologique mondiale. La France est sur la voie de la transition écologique, aussi bien sur le plan législatif que sur le plan financier.

Sur le plan législatif, plusieurs textes récents attestent de la prise de conscience du législateur : indépendance énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre par la loi de 2015, réparation du préjudice écologique, création de l'AFB en 2016, ratification en juin 2016 de l'accord sur le climat conclut à Paris à l'issue de la COP 21.

Les ressources financières sont indispensables à une transition écologique efficiente. La France s'est récemment engagée sur la voie du financement de l'économie verte. Saluons l'annonce par le gouvernement, le 2 septembre 2016, de l'émission de 9 milliards d'euros d'obligations vertes sur trois ans afin de financer des projets environnementaux. C'est une première mondiale.

Les conditions générales semblent donc réunies pour la sauvegarde de la biodiversité et que celle-ci devienne un levier important d'emplois dans un avenir proche. Mais quels sont les nouveaux métiers qui s'imposeront liés à la biodiversité, à la nécessité d'une transition écologique ?

On recenserait aujourd'hui 25 métiers au cœur de la biodiversité, 15 métiers contribuant à la préservation de la biodiversité. Cependant, comme le relève le projet d'avis du CESE, entre l'identification incomplète des métiers et de leurs compétences, l'inadéquation de l'offre de formation aux besoins de ces métiers, la réalisation d'une cartographie territoriale des emplois, les problèmes de structuration de la filière sont persistants.

Le groupe des professions libérales partage les recommandations de ce projet d'avis pour structurer, développer, promouvoir les métiers de la diversité mais souhaite insister sur deux points : les développements des CQP ou CQPI car les partenaires sociaux, les branches professionnels relatives aux métiers de la biodiversité ont aussi un rôle à jouer ; la stabilité des politiques publiques notamment en matière d'aide publique car l'instabilité juridique est un frein à l'investissement.

Les emplois de la biodiversité sont des emplois tournés vers l'avenir. Le projet d'avis souligne à juste titre l'importance des professions libérales en la matière. Ce potentiel de développement ne peut être négligé en période de chômage de masse.

Notre groupe votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Allaume-Bobe, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Allaume-Bobe

Mme Allaume-Bobe. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le rapporteur, chers collègues, le sujet des emplois de la biodiversité est complexe, comme nous l'avons vu, mais vous avez eu à cœur, monsieur le rapporteur, de détailler, de fouiller et de décortiquer le périmètre des emplois dédiés à la biodiversité dans tous les secteurs, au sein des entreprises, des collectivités territoriales et des associations.

Vous montrez combien la biodiversité a des potentialités en termes d'emplois et de niveau élevé de qualification, notamment dans l'enseignement, la recherche, le génie écologique et le conseil agricole. Même si les chiffres annoncés de 76 000 emplois restent somme toute modestes, le projet d'avis ouvre des perspectives avec force d'exemples concrets, mais il reste lucide sur les contraintes qui pèsent sur leur développement. Il est intéressant de noter sur ce point que la prise en compte de la biodiversité entraîne plus une transformation des métiers existants que la création de nouveaux emplois.

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les propositions du projet d'avis et souhaite mettre l'accent sur trois d'entre elles.

L'éducation à l'environnement et au développement durable, et donc à la biodiversité, commence dès l'enfance en famille, mais aussi à l'école, par exemple avec les classes vertes.

L'attrait des formations initiales en environnement est confirmé par l'augmentation des effectifs scolaires chaque année. Les parents encouragent leurs enfants dans ce choix de suivre des études pour les métiers en lien avec la nature et le vivant.

Le groupe de l'UNAF soutient la préconisation d'adapter l'offre de formation en fonction de l'évolution des métiers et des compétences de la biodiversité.

L'APA, Accès et partage des avantages de la biodiversité, répond à une logique de rémunération pour les efforts consentis pour la préservation de la biodiversité. Le groupe de l'UNAF souhaite que le mécanisme de l'APA puisse pleinement profiter aux territoires ultramarins, riches en biodiversité endémique comme nous l'a dit notre collègue tout à l'heure ; nous soutenons tout à fait ses propos. Des avantages en nature ou non monétaires sont à prévoir au travers de la constitution de filières locales d'ingrédients naturels porteuses de développement économique et de flux financiers locaux ; elles sont créatrices d'emplois pour le bien-être des familles dans ces territoires.

Enfin, le groupe de l'UNAF retient avec intérêt la nécessité d'engager une réflexion approfondie sur différents moyens de promouvoir les productions, respectueux ou favorables à la biodiversité par une information accessible, rigoureuse et incitative destinée au grand public.

L'enjeu est clairement d'ouvrir une nouvelle piste de sensibilisation des consommateurs à la biodiversité et de favoriser des produits de qualité et les emplois qui y sont attachés.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, monsieur le rapporteur, pour ce travail très documenté et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Arav, au nom de l'UNSA.

UNSA - Mme Arav

Mme Arav. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, la valorisation des emplois verts est un vecteur essentiel de la transition écologique. La structuration et l'intégration réussie des compétences dans ces emplois et plus spécifiquement ceux en relation avec le secteur de la biodiversité participent à l'élaboration d'un corpus de réponses pérennes.

Elles sont prometteuses en termes d'activité, intégrant et les enjeux mondiaux de la protection de l'environnement et ceux du développement économique.

Le système de production actuel ne prend que partiellement en compte l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. À cet effet, il est nécessaire d'intégrer plus spécifiquement mais aussi plus transversalement la biodiversité dans le mode d'organisation de l'entreprise et dans sa stratégie de développement. Pour l'UNSA, la préservation de la biodiversité est une responsabilité partagée qu'il faut mettre en exergue pour garantir la prise de conscience des limites des ressources naturelles de la planète.

Le gouvernement s'est engagé, par la loi sur la biodiversité du 9 août 2016, à inciter les employeurs et les salariés à être actifs dans le processus d'écologisation des entreprises, sur l'ensemble de la chaîne productive, mais aussi au sein des métiers supports et induits. Permettre une meilleure structuration de la filière et des emplois qui la composent contribuera à créer des emplois reconnus et porteurs de valeurs, à améliorer l'efficacité des ressources et à construire des sociétés durables.

Nous partageons le projet d'avis du CESE sur la requalification et le périmètre des métiers publics et privés et les organismes représentatifs centrés et en lien avec la biodiversité, tout en intégrant une réflexion sur la coordination avec les formations qualifiantes et en continue. Préparer le futur passe par une initiation à la nature et à l'environnement au sein de l'éducation, mais aussi par un secteur de la recherche doté de perspectives et de moyens en concordance avec les enjeux et les problématiques qui s'annoncent. Si la sensibilisation à la biodiversité est l'affaire de tous, les compétences quant aux solutions et la gestion des impacts est l'affaire de spécialistes. Ceux-ci doivent être en capacité de représenter l'ensemble des secteurs, des échelles de compétences opérationnelles et d'ingénierie, mais aussi de notre société par une plus grande ouverture aux femmes.

La loi confirme la création de l'Agence française pour la biodiversité, les emplois dédiés et les moyens financiers mobilisés démontreront la volonté d'aboutir. L'Agence française pour la biodiversité aura un rôle important en matière de formation. C'est un point que nous estimons essentiel pour le développement des compétences, des métiers de la biodiversité, des outils à mettre en place. Cela devrait nourrir les travaux visant à sécuriser les salariés dans leurs parcours et les accompagner dans leurs choix professionnels, à faciliter le changement de métier et d'identifier les compétences à développer.

La biodiversité est une source d'opportunité économique ; elle impacte en premier lieu les métiers existants, elle entraînera la création de nouveaux métiers et donc de nouveaux emplois si la formation qualifiante accompagne ces emplois de l'économie verte.

Le rôle de l'État reste majeur il n'en demeure pas moins que les usagers, les architectes, les urbanistes, les constructeurs, les entreprises, les agriculteurs, ont également un rôle déterminant à la préservation de la biodiversité.

L'UNSA vote favorablement le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Férey, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Férey

M. Férey. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs, chers collègues, le groupe de l'agriculture a porté une attention particulière au projet d'avis qui nous est présenté aujourd'hui. Depuis les premiers temps du Grenelle, la profession agricole reste circonspecte sur ce que l'on nomme les « emplois verts » et surtout sur la création nette d'emplois par la transition écologique. Nous estimons que cette transition peut transformer les emplois actuels et adapter des qualifications. Elle peut également créer des emplois nouveaux mais certains, en particulier dans le monde politique, ont parfois tendance à en exagérer le nombre.

Dans les constats que vous portez, vous n'évitez pas d'ailleurs la difficulté à répertorier et à comptabiliser ces emplois. Nous avons apprécié cette approche des faits.

Pour dépasser cet écueil, le raisonnement conduit à ne prendre en compte que les actions réparatrices de la biodiversité. Et finalement, ce projet d'avis exprime l'idée que ceux qui ont largement contribué à dégrader les espaces naturels sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois de la biodiversité. On comptabilise avec précision quelques ensemencements remarquables de fleurs sauvages sur les talus et aires de repos des autoroutes pour faire parfois oublier des dizaines de milliers d'hectares de surfaces agricoles artificialisées, bétonnées et asphaltées.

La profession agricole s'est particulièrement engagée dans la concrétisation des mesures de compensation agricole issues de la loi d'avenir. Nous avons été à peu près satisfaits des dispositifs récemment adoptés qui permettront d'éviter que ne soit gaspillé le foncier agricole, de réduire l'emprise des projets et de compenser le préjudice causé par la consommation de foncier.

Le projet d'avis consacre quelques développements au secteur agricole. Vous constatez, monsieur le rapporteur, que l'activité agricole est oubliée dans les statistiques officielles recensant les emplois de la biodiversité. Ce que l'on doit regretter car la contribution de l'activité agricole à l'entretien des paysages, au stockage du carbone, à la préservation de la biodiversité est évidente.

Tous nos métiers d'agriculteur ont une part de « vert », par nature, et je regrette vivement que vous ne l'ayez pas clairement exprimé dans votre projet d'avis et c'est notre réalité quotidienne. L'agroécologie, l'agriculture biologique et la permaculture ne devraient pas être les seules pratiques reconnues de la transition écologique par les statistiques, par les ministères et par le CESE. Sur la permaculture, vous me permettez quand même de faire remarquer que si ce mode de culture permet d'explorer de nouvelles pistes agronomiques, il reste tout à fait détaché des contingences matérielles. Or, on ne peut bâtir un nouveau modèle sans tenir compte des équilibres économiques. L'emploi, quel qu'il soit, en dépend.

Vous comprendrez que je ne peux pas conclure mon propos sans vous dire un mot de la crise que traverse le secteur agricole ; les éleveurs ont su, par leurs manifestations, exprimer leur grand désarroi.

Mais ils ont su dire aussi que notre secteur avait besoin d'investissements, d'innovations et de recherche pour sauvegarder ou conquérir son avantage comparatif face à ses compétiteurs européens et mondiaux. Ces conditions sont déterminantes pour la compétitivité de l'agriculture française et pour le revenu de nos agriculteurs.

Le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce texte.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Sahuét, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Sahuét

Mme Sahuét. Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, Si la biodiversité est l'un des piliers de la transition écologique, elle reste encore peu intégrée par les acteurs économiques, comme par les élus des collectivités, dans leurs activités ou dans leurs projets.

Pourtant, le « besoin de nature » est de plus en plus fort notamment chez les citoyens, à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Ainsi, des démarches de végétalisation des murs et des toitures, comme des projets de préservation des écosystèmes ou de développement d'espaces verts permettent de répondre à cette attente.

Le « *Rapport bâtiment et biodiversité* », issu du « *Plan Bâtiment durable* », atteste de cette prise de conscience des interactions entre biodiversité, ville et bâtiment, par l'ensemble des acteurs de la filière.

Dans ce cadre, les entreprises artisanales du bâtiment et du paysage sont appelées à devenir des acteurs essentiels au service de la ville durable.

Toutefois, passer de la conscience aux actes, implique de réunir un certain nombre de conditions.

Il faut d'abord renforcer la sensibilisation du public aux enjeux de la biodiversité.

Il faut ensuite inclure la biodiversité dans les formations initiales et continues, au même titre que les problématiques d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En effet, acteurs économiques, comme décideurs des politiques publiques territoriales, doivent pouvoir s'appuyer sur des personnels qualifiés pour intégrer la biodiversité à leurs activités professionnelles et à leurs projets d'aménagement.

Mais diverses études montrent aussi que la mobilisation en faveur de la biodiversité exige de progresser sur un certain nombre de prérequis.

Il importe tout d'abord d'améliorer la connaissance des bénéfices attachés à la biodiversité, afin qu'elle soit perçue comme un investissement et non comme une contrainte.

Il faut donc développer les outils d'évaluation de la biodiversité pour chaque secteur. De nouveaux marchés sont en effet susceptibles de s'ouvrir ; mais encore faut-il pouvoir les identifier et en mesurer les effets.

Il faut également développer les recherches sur les pratiques ou matériaux écologiques en lien avec les secteurs concernés, puis en diffuser les résultats.

Enfin, le recours aux procédés innovants inspirés de la nature ou l'usage de matériaux éco-conçus, doit être encouragé et pouvoir s'articuler avec les contraintes - notamment administratives - propres à tels métiers.

Au final, le groupe de l'artisanat tient à souligner deux points. D'une part, la biodiversité est susceptible d'intéresser une large variété d'emplois, au-delà du secteur public et du champ associatif. D'autre part, l'adhésion des acteurs économiques dépendra largement de notre capacité à valoriser cet enjeu, mais aussi à concevoir un accompagnement des TPE-PME pour l'intégrer dans leurs activités. Ce deuxième point aurait mérité d'être approfondi.

Pour autant, nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Blanc, au nom du groupe de la CFDT

CFDT - M. Blanc

M. Blanc. Monsieur le président, madame la ministre, cher Allain Bougrain Dubourg, chers collègues, les travaux de la mandature précédente ont rappelé à maintes reprises la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique et celle de préserver et restaurer la biodiversité. Dans la continuité, ce projet d'avis nous invite à faire le lien entre emploi et biodiversité.

S'il n'y a que 22 000 emplois dédiés - d'après les travaux de l'atelier technique des espaces naturels - pour la CFDT il ne faut pas s'arrêter à ce nombre car ce projet d'avis met surtout en exergue la difficulté de la reconnaissance de ces métiers et leur manque de perspective. Cela explique pour partie la fragilité de la biodiversité.

Ainsi, le constat réalisé en 2013 d'un faible taux d'adhésion à la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 s'est confirmé. Cela démontre malheureusement le chemin qu'il reste à parcourir pour que l'ensemble des acteurs prennent conscience de ce qu'apportent la biodiversité et les écosystèmes à notre société. Comme il n'est pas trop tard pour bien faire, la CFDT en profite pour inviter tous ceux qui ne l'ont pas encore fait - en particulier les entreprises et le monde agricole - à s'engager et à adhérer à cette stratégie nationale.

La CFDT souhaite mettre l'accent sur le rôle des régions qu'elle considère comme essentiel. Car au-delà de la proximité, les régions concentrent tous les acteurs et disposent des compétences nécessaires - développement économique, formation en particulier - pour agir en matière d'emploi et de biodiversité.

En effet, l'essentiel des emplois se situe dans le secteur public et associatif et le financement de la protection de la biodiversité et des paysages est assuré à 46 % par les collectivités locales et à 18 % par l'État ; Allain le rappelait tout à l'heure. L'emploi et la biodiversité ne peuvent souffrir des aléas des alternances politiques. Le projet d'avis montre que des solutions existent. L'exemple « *Évolution compétences emplois climat et région Ile-de-France* » (ECECLI) démontre, s'il en était besoin, que lorsque l'on rassemble l'ensemble des acteurs autour d'une table, il est possible de réaliser un constat partagé, d'élaborer des perspectives et de co-construire des solutions, celles-ci permettant de gérer les transitions professionnelles induites par les schémas régionaux climat air énergie ; en d'autres termes par la transition écologique. Il est donc légitime que le projet d'avis interpelle les régions sur leur responsabilité.

Par ailleurs, l'adoption récente et attendue de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages doit permettre de concrétiser bon nombre de préconisations, en particulier celles qui concernent la formation et les qualifications et certifications relatives aux compétences en matière de restauration de la biodiversité dont sera chargée l'AFB.

Considérant que les emplois de biodiversité sont au cœur de la transition écologique, la CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Lecerf, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Lecerf

Mme Lecerf. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le rapporteur, madame la présidente de section, chers conseillers, mesdames messieurs, voici le troisième avis du CESE consacré à la biodiversité qui rappelle ainsi combien ce sujet est essentiel pour le respect de la planète et la qualité de vie des générations futures.

La conférence de Nagoya au Japon nous enjoint à ne plus considérer l'érosion de la biodiversité comme une fatalité. La cause écologique est aujourd'hui mieux partagée par les États, la société civile, les représentants des corps intermédiaires et par les citoyens. Pour autant, nous n'avons pas encore organisé nos modèles économiques et sociaux selon les préconisations contenues dans la Stratégie nationale pour la biodiversité. Mal identifiés, peu cartographiés au niveau national et régional, ces métiers rassemblent environ 76 000 emplois, chiffre sous-estimé car la filière est peu documentée hormis quelques travaux de recherche.

Le répertoire national des métiers est l'outil requis pour identifier et structurer la filière, pour documenter plus complètement les métiers de la biodiversité. Souligné par le projet d'avis, il est essentiel que la cartographie, l'identification des métiers et leurs structurations puissent se poursuivre et s'élaborer notamment avec les régions. Le maillage territorial permet la meilleure appropriation des métiers et des emplois tant sur le plan de la collecte des données que sur leur mise en prospective. Les récentes instances régionales chargées de l'emploi et de la formation - telles que le Crefop et le Coparef - qui réunissent l'ensemble des acteurs, peuvent collaborer à ces objectifs et pourraient contribuer à décloisonner les approches en ayant un regard croisé sur cette question. Comme le souligne le rapporteur, l'acteur régional dispose des outils de compréhension du territoire, de ses transformations, de sa connaissance fine des réseaux et peut accompagner les changements liés à ces nouveaux métiers.

La promotion et le développement de l'emploi de la biodiversité sont également des propositions fortes. Les offres de formation doivent aussi évoluer et se transformer pour intégrer ces compétences nouvelles.

En matière de recherche, le groupe de la CFTC regrette le moindre investissement de l'État sur ce sujet majeur qui correspond à des attentes fortes : connaître et inventorier ; étudier les emplois en lien avec la biodiversité ; agir par la recherche pour améliorer la connaissance de nos écosystèmes.

Enfin, la valorisation de la biodiversité et de l'envie de nature peut conduire à la création d'emplois, notamment dans des zones riches en biodiversité, en Outre-mer particulièrement. Entreprendre de nouvelles formes d'un développement respectueux de la planète, dans des systèmes ouverts et en prise directe avec les territoires, directement utiles et précieux pour les populations, offre des perspectives innovantes dans tous les domaines.

Pour toutes ces raisons et propositions faites, le groupe de la CFTC émettra un vote favorable.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Robert, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Robert

Mme Robert. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le rapporteur, chers collègues, emploi et transition écologique sont des thèmes sociétaux, sujets de préoccupation très importants pour nos concitoyennes et concitoyens.

Ces deux enjeux doivent pouvoir interagir fortement entre eux, notamment pour une prise en compte croissante des protection et préservation de la biodiversité dans notre société. Dans un cercle vertueux, l'emploi doit contribuer et bénéficier à la transition écologique. Elle-même doit pouvoir contribuer à générer et transformer les emplois de manière à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, compatibles avec un développement humain durable qui permette de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la satisfaction de ceux de demain.

Ceci nécessite une politique publique volontariste dépassant les effets d'annonces. Cela suppose donc de budgéter les financements adéquats pour que les organismes porteurs satisfassent les ambitions affichées dans de bonnes conditions notamment en terme d'accomplissement des missions, de réponses aux besoins ainsi que de conditions de travail.

De nombreux secteurs sont acteurs de la création, du développement et de la promotion de l'emploi lié à la biodiversité, dont la recherche, la formation, l'éducation et le recrutement qui sont en manque cruel de moyens. La qualification et la valorisation des emplois ou partie d'emplois concernés, leur accessibilité notamment auprès des femmes, sont autant de clés de voute de leur développement.

L'intérêt du projet d'avis réside dans une approche liant enjeux quantitatifs et qualitatifs dans une dimension évolutive en corrélation avec les problématiques évoquées précédemment et conduisant à de nombreuses préconisations. Celles-ci ont pour objet d'enrichir les connaissances actuelles au travers de réalisations d'études, de conforter ou de renforcer le rôle des acteurs, notamment publics, d'impliquer les territoires dans la déclinaison et la mise en œuvre de mesures avec le souci d'une meilleure coordination et mise en commun des données et expériences.

La CGT considère que l'ensemble de ces préconisations sont de nature à améliorer la prise en compte et le développement de l'emploi lié à la biodiversité dans la transition écologique.

Elle en mesure néanmoins les limites dans un contexte de politique de baisse des dépenses publiques et de réformes pouvant remettre en cause la capacité de cohérence de l'action publique dans la conduite d'objectifs d'intérêt général.

Pour conclure, je tiens à saluer le travail du rapporteur qui a fait preuve de « stratégie d'adaptation » dans le traitement d'un sujet au demeurant difficile à circonscrire. Je remercie la présidente et les membres de la section qui ont permis un travail collectif dans un esprit constructif avec un rythme de travail très soutenu qu'a su gérer l'équipe administrative que je salue également.

La CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grolier, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Grolier

M. Grolier. Madame la ministre, monsieur le président, mesdames messieurs les conseillers, cela vient d'être dit, mais FO tient tout d'abord à féliciter le rapporteur, Allain BougrainDubourg, pour son écoute, sa capacité et sa volonté de trouver un *consensus* réel pour aboutir au projet d'avis présenté ce jour. De même, nous tenons à souligner les qualités de synthèse et d'animation de la présidente de la section de l'environnement qui nous permettent de travailler dans une ambiance positive avec l'ensemble des conseillers.

Cela étant dit, FO partage le constat présenté dans ce projet d'avis sur la nécessité de cibler et de développer les emplois liés à la biodiversité et plus largement les emplois dits verts, afin de tendre vers une transition écologique concrète. Comme l'indique le projet d'avis, développer les emplois de la biodiversité impacte de nombreux chantiers. À titre d'exemple nous citerons : la formation initiale et continue des salariés et agents publics ; la définition des métiers et des missions ; les conditions de classification desdits métiers et leur rémunération ; mais aussi les budgets alloués à la recherche et développement.

Pour FO - depuis longtemps convaincue de la nécessité d'un bilan des actions déjà menées dans ce domaine - il ne peut être malheureusement question de déconnecter ce projet d'avis de la réalité économique et sociale actuelle. En effet, alors que la transition écologique nécessite un large investissement de l'État et des collectivités territoriales, chacun sait que les budgets publics sont en diminution constante au regard du dogme de la réduction de la dette publique et des 3 % de déficit public. Ainsi, en baissant les dotations globales de fonctionnement, l'État affaiblit les capacités des collectivités territoriales à investir durablement dans la transition écologique.

Pour rester dans le contexte actuel, la triste loi travail imposée de force par le gouvernement ne va pas dans le sens d'une construction sereine et pérenne d'identification de nouveaux métiers de la biodiversité, de leur classification et bien entendu de la création d'une éventuelle branche professionnelle supplémentaire.

Tout en démontrant la part prépondérante des services publics dans la contribution des emplois de la biodiversité, ce projet d'avis rappelle également les investissements des entreprises et des associations sur ce thème.

Tout en soulignant le rôle indéniable joué par les associations, FO tient à préciser que c'est à l'État d'impulser et de porter les politiques publiques nécessaires à la transition écologique en étant exemplaire sur les moyens financiers et humains mis à disposition pour y parvenir.

À titre d'exemple, le renforcement de l'ingénierie particulièrement l'ingénierie publique, mais également la recherche et développement - comme le préconise le projet d'avis - sont nécessaires.

Concernant l'Outre-mer, haut lieu de la biodiversité, FO sera très vigilante sur la mise en œuvre de la loi sur la biodiversité et les dérogations accordées sur certains points. La participation - certes importante - de représentants ultramarins au sein de l'AFB ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt.

Rappelons que FO n'est pas favorable à la fusion des opérateurs ONEMA, agence des aires marines protégées, parcs nationaux) engendrée par la création de l'AFB.

Enfin, FO partage l'idée d'ouvrir plus encore les métiers de la biodiversité aux femmes et de l'intégrer de manière transversale dans toutes les professions et tous les domaines qu'il impacte.

FO votera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je déclare close la discussion générale.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, je vous indique qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Allain Bougrain Dubourg, rapporteur.

En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 180
- Ont voté pour : 167
- Ont voté contre : 9
- Se sont abstenus : 4

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Je cède la parole à la présidente de la section de l'environnement.

Mme Ducroux. Je remercie notre rapporteur d'avoir bien tenu le *timing*. Je l'ai souvent souligné ici - et ceux qui m'ont entendu le savent - nous avons toujours eu à cœur d'aborder les enjeux de l'environnement de manière très ouverte, en relation avec les enjeux économiques et sociaux. Ce thème me semble en être l'illustration. Il témoigne de notre conviction : nous avons tout intérêt à répondre à ces deux enjeux prioritaires, que sont l'emploi et la biodiversité, en liant les deux. En traitant ces deux thèmes ensemble, nous retrouverons notamment notre capacité d'innovation.

Je souligne que chaque production de notre section est le fruit d'un travail collectif. À l'occasion de cette première production de la mandature, je me réjouis du soutien unanime d'un nombre important de groupes vis-à-vis de notre avis et de ses recommandations.

Je voudrais féliciter les membres de notre section pour leur état d'esprit, y compris les nouveaux, qui découvrent ce processus de dialogue. C'est vraiment un grand plaisir d'aboutir à un projet qui nous satisfasse tous.

Nous avons effectué un travail particulier pour repérer les productions des CESER. Ce maillage entre le CESE et les CESER est aussi notre rôle ; nous avons tenu à le faire. J'espère que nous poursuivrons à l'avenir dans cette voie.

Afin d'être le plus efficace possible, nous avons eu à cœur de citer des avis produits précédemment dans cette section ainsi que des avis produits par d'autres, en particulier celui sur l'emploi et la transition écologique.

Je tiens également à remercier les administrateurs de la section, qui sont essentiels au bon déroulement de nos travaux.

Enfin, je voudrais remercier notre rapporteur, Allain Bougrain Dubourg, qui a ouvert la voie de la production au sein de notre section renouvelée. Il fallait se lancer, c'est ce qu'il a fait. D'aucuns ont affirmé qu'il était passionné et engagé, qu'il avait le sens de la stratégie. Il a un style inimitable, qui n'appartient qu'à lui, auquel chacun a déjà souscrit, je crois.

Pour finir, je voudrais remercier Mme la ministre qui, par sa présence, témoigne de son attention à notre institution. J'en suis particulièrement touchée. C'est important pour renouveler le processus démocratique. Quand on produit des avis et recommandations qui n'ont pas de réponse ni d'attention, la capacité des acteurs à contribuer à la démocratie s'épuise. Votre présence, Mme la ministre, est donc pour moi très importante. J'ai noté que nous avons une vision très convergente puisque vous êtes avertie des réalités et que vous vous situez en même temps dans une perspective pleine d'élan, tournée vers le futur.

(Applaudissements)

M. le Président. Je vous remercie, Madame Ducroux, pour votre engagement sans faille au service de l'institution.

Je remercie le rapporteur qui a produit un excellent travail, ainsi que pour la qualité de sa présentation. C'est bien de faire un effort dans la présentation, cela permet de faire preuve de pédagogie sur certains sujets.

Je remercie Mme la ministre pour sa présence et je ne reviens pas sur ce que vient de dire Mme la présidente de la section de l'environnement, auquel je souscris totalement. Vous êtes ici la bienvenue, Mme la ministre. Chaque fois que vous aurez un sujet, vous pourrez nous solliciter. Nous y répondrons avec plaisir et passion.

Mes chers collègues, je vous rappelle que notre prochaine séance plénière aura lieu le mardi 27 septembre 2016, à 14 h 30, avec à l'ordre du jour, l'examen du projet d'avis - *La justice climatique : les perspectives nationales post COP 21* - présenté par M. Jouzel, rapporteur et Mme Michelot, co-rapporteuse, au nom de la section de l'environnement.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à 16 heures 20.

Prochaine séance, mardi 26 septembre 2016, à 14 h 30.

ANNEXE

Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Allain Bougrain Dubourg, rapporteur

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



14 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Services
rendus par
la nature =
40 % de
l'économie
mondiale



14 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES CONSTATS

► **Que sont les métiers de la biodiversité ?**


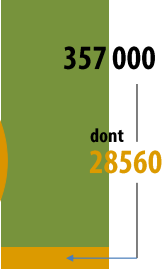
- **Des métiers verts**
 - à finalité environnementale
- **Des métiers verdissants**
 - dont les compétences intègrent les dimensions environnementales

14 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

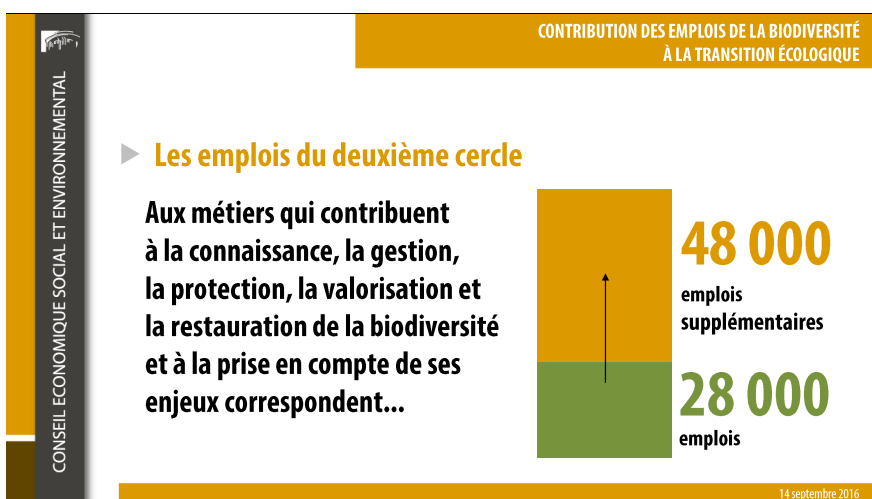
CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

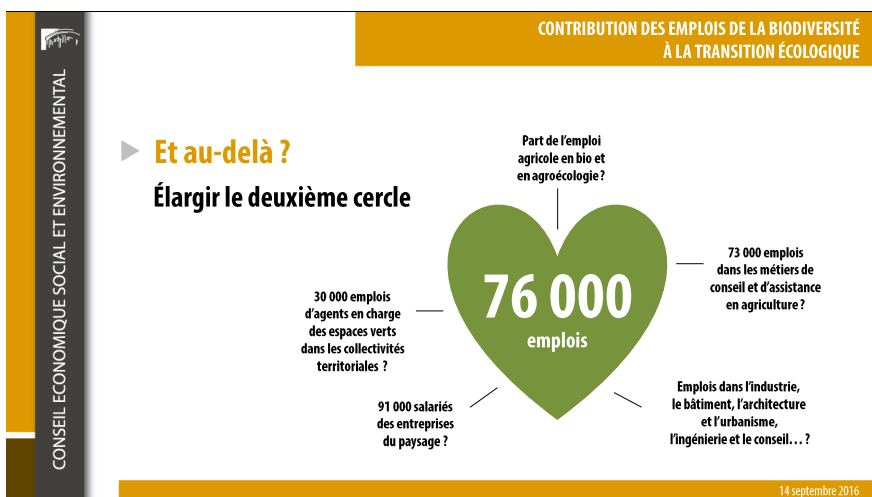
► **Une offre d'emploi significative dans le cœur d'activité :**

En 2014, sur **357 000 offres d'emplois** dans les métiers de l'économie verte, **28 560 (8 %)** concernaient l'entretien et la protection des espaces verts

14 septembre 2016





CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



14 septembre 2016

This slide features a vertical banner on the left with the text 'CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL' and a small logo. The main image shows a man in a dark vest and light shirt standing next to a white and blue microscope on a table. He is looking at a small sample on the table. The background is a dirt embankment. The slide has a yellow header with the title 'CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE' and a yellow footer with the date '14 septembre 2016'.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



14 septembre 2016

This slide features a vertical banner on the left with the text 'CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL' and a small logo. The main image is an aerial view of a large agricultural field with a grid pattern of furrows. The sky is blue with some clouds. The slide has a yellow header with the title 'CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE' and a yellow footer with the date '14 septembre 2016'.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

**CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Enrichir la transition écologique et enrayer le déclin du vivant...



14 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

**CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

► **Les enjeux**

Progres à la biodiversité et générateur d'emplois	Identification des métiers des compétences et formations	Identifier les employeurs	Identifier les emplois
Reconquête de la biodiversité	Identification des «briques» de compétences dans les emplois existants et de celles à créer	État	Emplois du cœur d'activité à préserver et à développer
Restauration des milieux		Collectivités territoriales,	Emplois du deuxième cercle à préserver et à développer
Génie écologique	Identification des besoins en formation professionnelle initiale et continue	Établissements publics	Mesure l'activité au sein de l'emploi existant pour calculer le résultat en ETP
Gestion de la fonctionnalité		Délégations de service public	Emplois indirects
Concertation et médiation territoriale	Identification des métiers du 2 ^{ème} cercle qui contribuent aujourd'hui ou doivent contribuer à la préservation de la biodiversité	Associations	Emplois induits
Recherche		Entreprises privées	Autres : emplois aidés, stages, service civique...

14 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PROPOSITIONS

Développer les connaissances et les compétences : recruter, ouvrir, valoriser...

CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



14 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Promouvoir et développer l'emploi de la biodiversité

CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



14 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



14 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

► Conclusion



14 septembre 2016